

Préavis n°1/2025 : Rapport de gestion et comptes 2024

Rapport de la Commission

Chers membres du Conseil et chers membres de la Municipalité, la commission chargée d'étudier le préavis n°1/2025 concernant le **Rapport de gestion et comptes 2024** est composée de Christine Reymond, Martial Lavanchy et Manuel Favre.

Nous nous sommes réunis les mardis 12 et 27 mai. Nous avons passé en revue le rapport de gestion 2024, les comptes par ordre administratifs et les bilans comparés, tous trois rédigés par la Municipalité. Un rapport de révision des comptes effectué par une fiduciaire nous a aussi été transmis.

Nous avons soumis à la municipalité et à Madame Nicole Allemann, boursière communale, une vingtaine de questions. Nous avons pu nous entretenir à ce sujet avec Madame Nathalie Favre et Madame Nicole Allemann le 27 mai. Nous tenons à les remercier toutes les deux pour leur disponibilité et la clarté des réponses.

Au niveau de la gestion de la commune, voici différents points à retenir :

- Pour rappel, la municipalité a organisé le 2 juin 2024 une séance du conseil général à la salle du grand conseil à Lausanne. Un transport était mis en place afin de profiter pleinement de la verrée qui a suivi cette séance. Nous tenons à remercier la municipalité pour l'idée et l'organisation de cette sortie mémorable.
- En ce qui concerne l'autorisation de dépenses supplémentaires pour la législature 2021-2026, une somme d'environ 44'000.- a été dépensée pour l'achat d'eau à l'association Vy de Mauraz. En effet, à la suite de la création de cette association, le prix de l'eau a augmenté et la municipalité n'a pas encore pu répercuter cela sur le prix au m3 cube acheté par les habitants. Il faut donc s'attendre dans un futur proche à devoir voter sur une augmentation du prix du m3 d'eau.
- Les grands travaux de renaturation du Valangon étant finis, son inauguration a eu lieu le 4 mai 2024 en présence des villageois, des propriétaires de terrain, de la DGE et des entreprises ayant œuvré dans ces travaux. Pour fêter ce nouvel espace vert, les anciens des Tambours de Dizy n'avaient pas oublié de se munir de leur perruque verte !
- Le projet de rénovation du battoir et le plan d'affectation communal avancent et nous n'allons pas entrer dans les détails car ceux-ci font l'objet de préavis aujourd'hui.
- Le projet de régionalisation de l'épuration Haute Venoge-Verdon (EHVV) avance aussi. L'estimation originale des coûts, avant la mise en place de l'association, était approximative et date de plusieurs années en arrière. Une mise à jour des coûts

révèle une augmentation de 5.6 millions CHF. Cette augmentation est liée à de nouvelles exigences légales imposées par le canton et à des volumes revus à la hausse. Le bassin d'eau pluviale est exigé par le canton. En effet, en cas de pénurie d'électricité, la STEP doit être en mesure de retenir ses eaux usées pendant au minimum 8h afin d'éviter une pollution. Le projet est à la pointe des normes et des exigences. En cas de coûts trop conséquents dans le futur, certains aspects peuvent être revus à la baisse.

Au niveau des comptes de la commune, voici les points que nous voulions porter à votre connaissance :

- 11.319.3, cotisation piscine des Chavannes : une somme d'environ 9'000.- est mise à charge alors qu'elle n'était pas connue de la municipalité lors de la création du budget. Cette somme est en relation avec les déficits 2022-2023 de la piscine. Il y a fort à croire que ce déficit, comme pour quasiment toutes les piscines, devienne chronique. Nous devrions donc voir dans le futur apparaître dans les budgets une certaine somme sur cette rubrique.
- 21.400.1, impôt sur le revenu : un gain supplémentaire d'environ 290'000.- est inscrit. Ceci est une excellente surprise pour les comptes 2024. Toutefois, il n'est pas attendu que cette rentrée supplémentaire soit reproduite en 2025.
- 21.441.0, gain immobilier : un revenu d'environ 27'000.- est inscrit alors que le budget prévoyait une somme de 2'000.-. Ce revenu est lié à des taxes sur une revente de biens immobiliers entre privés. La municipalité ne sachant pas si des ventes auront lieu dans le futur, il est donc normal d'avoir des écarts entre le budget et le compte de cette rubrique.
- 22.352.0, fonds péréquation charges : alors qu'une charge de 168'000.- était budgétisée, une somme de 326'000.- a été payée. Sous cette rubrique, la municipalité indique dans son budget une somme dictée par le canton, qui est par la suite ajustée à nouveau par le canton. La municipalité n'a donc pas les clés en main pour assurer une somme identique entre le budget et les comptes.
- 353.312.0, énergie bâtiments : une somme de 14'000.- était mise au budget. Cette somme représente environ la charge payée en 2023. La charge finalement payée en 2024 n'est que de 6'000.-.
- 46.312, énergie STEP : une somme de 50'000.- était mise au budget. La charge finalement payée n'est que de 36'000.-.
- 72.351.0, prestation complémentaire AVS / AI, prévention aide sociale, protection de la jeunesse : une somme de 165'000.- est à charge alors que le budget prévoyait une somme de 107'000.- Comme pour le fond de péréquation, la municipalité indique dans son budget une somme dictée par le canton, qui est par la suite ajustée à nouveau par le canton. La municipalité n'a donc pas les clés en main pour assurer une somme identique entre le budget et les comptes.

- 81.318.0, honoraires et prestations de service pour le service des eaux : alors qu'une charge de 26'000.- était budgétisée, une charge finale de 53'000.- a été payée. Comme mentionné précédemment dans les remarques au sujet du rapport de gestion. Cette augmentation est liée à un achat d'eau à l'association Vy de Mauraz car les taxes par habitant n'étaient pas suffisantes pour couvrir les coûts de fonctionnement.

Le rapport de révision de la fiduciaire ne révèle aucune anomalie dans les comptes et n'indique aucune remarque particulière.

Pour résumer l'ensemble de ce rapport, la commission vous a énuméré quelques points du rapport de gestion, et mis en avant les rubriques pour lesquelles de forts écarts étaient identifiés entre le budget et les comptes. Les explications de la municipalité nous semblent satisfaisantes. Le budget est donc bien maîtrisé, et de plus présente un excédent de revenus d'environ 27'000.- .

Pour ces raisons, la commission tient à remercier et féliciter l'entier de la municipalité, ainsi que Madame Nicole Allemann pour la bonne tenue des comptes et la gestion de la commune.

A la vue des tous ces éléments, la commission propose aux membres du conseil d'accepter les points 1 et 2 du préavis 1/2025.

Christine Reymond



Martial Lavanchy



Manuel Favre

